

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

DU TERRITOIRE DE BELFORT

ID : 090-200069060-20230613-2023\_039-AU

Berger  
Levrault



REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2023-039

**Objet : Assurance - indemnisation**

### Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

### Considérant

- le sinistre concernant le choc d'un véhicule – portail du site de la déchetterie en date du 30 août 2022,

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

- d'encaisser le chèque de GROUPAMA GRAND EST n° 0320048 du 7 juin 2023 d'un montant de 930.60 € correspondant au solde de la prise en charge du sinistre.

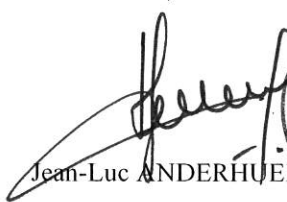
#### Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Delle

#### Visa préfectoral

Etueffont, le 13 juin 2023

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER

